

**Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-83

Séance du 20 décembre 2023

Date de convocation :
12 décembre 2023

Membres en exercice : 10
Présents : 10
Représentés : 0
Votants : 10
Exprimés : 10
Votes Pour : 10
Vote Contre : 0

Le 20 décembre 2023 à 18H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Bouillon, Martinie, Maison, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix.

Lucille Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Tarif camping à compter du 1^{er} janvier 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023.

Par jour :

- Adulte : 2,50 € l'un
- Enfant moins de 10 ans : 1 € l'un
- Emplacement délimité avec véhicule : 2,50 € l'un
- Branchement électrique : 2,50 € l'un
- Garage mort : 0,50 € l'un
- Douche non campeur : 2,00 € l'une
- Taxe séjour : 0,20 € par personne
- Gratuit pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle

Ces prix sont toutes taxes comprises

Le Maire

M. AUBOIROUX

